



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage unique des sites Natura 2000 du Morvan

jeudi 19 avril 2018 à 14h au camping de Saint-Père

Étaient présents :

Monsieur BARATIN Arnaud, responsable technique du service technique, logistique et sécurité ;
Monsieur BAZIN Fabien, conseiller départemental de la Nièvre et maire de Lormes ;
Monsieur BOURSIER Claude, vice-président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne ;
Madame CHOKOMIAN Sophie, chargée de mission environnement à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne ;
Monsieur DANVY Mathieu, technicien à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, membre du bureau de l'association de chasse fluviale de la Nièvre et représentant de la Fédération Régional des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame DURET Justine, chargée de mission patrimoine naturel au PNR du Morvan ;
Madame GALLAND Corine, technicienne nature Direction Départementale des Territoires de la Côte d'or ;
Monsieur GARINEAUD Clément, chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
Monsieur GEORGE Patrick, président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 du Morvan et premier adjoint de la commune de Pierre-Perthuis ;
Monsieur GIRARD Jean-Pierre, adjoint au maire de Monstauche-les-Settons ;
Monsieur GUYOT Christian, maire de la commune de Saint-Père et 1^{er} vice-président du Parc naturel régional du Morvan ;
Madame JUHEL Erika, chargée de mission environnement à la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre ;
Madame LEBLANC Marie, chargée de mission au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
Madame MALATERRE Caroline, conseillère municipale de Dun-les-places ;
Monsieur PAILLARD Gérard, maire de Chastellux-sur-Cure ;
Monsieur PARIS Laurent, responsable du pôle Environnement au Parc naturel régional du Morvan ;
Monsieur SOUDRE Romain, délégué territorial d'EDF Hydraulique Cure ;
Madame THIALLIER Claire, chargée de mission Nature à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur VERLY Daniel, adjoint au maire de Magny ;
Monsieur VILCOT Vincent, chargé d'étude faunes sauvages à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun ;
Madame WECK Clémence, chargée de mission Natura2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
Madame WICKER Françoise, adjointe au maire d'Avallon.

Excusés :

Monsieur ACCARY André, président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;
Monsieur COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de Château-Chinon ;
Monsieur De MONTIGNY, président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre ;
Monsieur GENDRAUD Patrick, président du Conseil Départemental de l'Yonne ;
Monsieur GERMAIN Pascal, président de la Communauté de commune AVALLON-VEZELAY MORVAN ;

Madame HERMANT Anne, responsable de l'équipe Environnement AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ;
Monsieur LASSUS Alain, président du Conseil Départemental de la Nièvre ;
Madame LOISIER Valéry, maire de Saint-Germain-de-Modéon ;
Monsieur MATHIEU Sylvain, président du Parc naturel régional du Morvan et vice-président du
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur PANIER Jean-Philippe, président de la Fédération de Pêche de la Nièvre ;
Monsieur SAUVADET François président du Conseil Département de la Côte-d'Or ;
Madame THOMAS Marie, chef de projets stratégiques biodiversité au Conseil Régional Bourgogne
Franche-Comté ;
Service Départemental 89 de l'Agence Française pour la Biodiversité ;
Service Départemental 71 de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Monsieur Patrick George ouvre la séance à 14h20. Il accueille les participants et remercie M. Christian Guyot de nous accueillir sur sa commune. M. George présente ensuite les deux chargés de mission Natura 2000 du Parc naturel régional du Morvan, arrivés au 1^{er} février 2018 :

- Justine DURET en charge de l'animation des sites :
 - « Vallées de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » ;
 - « Ruisseaux patrimoniaux et milieux tourbeux et paratourbeux du Cousin amont »
- Clément GARINEAUD en charge de l'animation des sites :
 - « Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont » ;
 - « Tourbière du Vernay et prairies de la Vallée du Vignan » ;
 - « Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure » ;
 - « Massif du Mont Beuvray » ;
 - « Forêts, landes et tourbières de la vallée de la Canche » ;
 - « Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut Morvan » ;
 - « Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan ».

L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de valider le bilan de l'année 2017 et les perspectives de travail pour 2018.

Suite à un tour de table et une présentation de la nouvelle équipe Natura 2000 du Parc naturel régional du Morvan, M. George demande à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 20 janvier 2017. L'assemblée approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Bilan de l'animation 2017 et perspectives pour 2018

Justine DURET et Clément GARINEAUD présentent le bilan et les perspectives d'animation 2018.

✓ Les contrats et actions Natura 2000 :

L'année 2017 fût riche en préparation de contrats et actions avec notamment :

-La validation de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Vallée de la Cure et falaises à l'amont de Pierre-Perthuis » sur la commune de Pierre-Perthuis (89). M.George profite donc de ce moment pour inviter l'assemblée à la présentation de cet APPB le jeudi 21 juin* à 17h30 au parking des deux ponts à Pierre-Perthuis.

* La date a été modifié a posteriori.

-Le suivi du dossier des gorges de la Canche suite au débardage alternatif forêt de ravin de la Canche.

-La fin du projet Life « Continuité écologique, gestion de bassin-versant et faunes patrimoniales associées ». Le dernier acompte a été reçu en ce début d'année. La Commission Européenne a félicité le travail effectué.

Concernant l'année 2018, plusieurs contrats sont prévus :

-Un contrat sénescence (*arbres que l'on laisse vieillir dans une optique de diversification de la biodiversité forestière*) à Chastellux-sur-Cure (89) sur une surface de 14,7ha. Ce contrat concerne une forêt de Hêtraies-Chênaies / Chênaies-charmaies. Il a été signé par la commune et a été transmis à la DDT il y a peu.

-Un contrat de débardage alternatif est en cours de discussion avec l'ONF, à Avallon (89) sur une surface de 0,8ha pour retirer des épicéas et restaurer d'une forêt de feuillus. Les travaux se dérouleront en bord de cours d'eau ; le débardage par câble-mât, envisagé dans un premier temps, ne semble finalement pas convenir à la situation. Nous nous tournerons donc certainement sur du débardage alternatif grâce à des chevaux.

-Un contrat sénescence est en cours de discussion avec la commune de Saint-Léger-Vauban (89) pour une surface de 5,3ha de forêt de frênes et d'aulnes des sources, des ruisselets et ruisseaux ainsi que des Hêtraies neutrophiles à acidoclines sur la zone du Trinquelin.

-Un contrat de débardage alternatif est en cours de montage avec l'EPCC de Bibracte sur la commune de Larochemillay (58) sur une surface de 7,72ha de une forêt de ravin ainsi qu'une ripisylve. En effet, un peuplement d'Epicéa a été touché par la maladie. Le but de ce contrat est alors de supprimer les épicéas présents sur le site afin de favoriser la forêt de ravin, milieu rare et à préserver. De plus, la rivière coulant sur ce site est de première catégorie, il est donc intéressant de favoriser une ripisylve constituée de feuillus plutôt que de résineux.

-Un contrat sénescence à l'EPCC de Bibracte sur une surface de 5,2ha sur la commune de Larochemillay. Cela concerne une forêt d'Hêtraies-Chênaies. Ce contrat fait partie d'une réflexion plus globale grâce a un Plan Simple de Gestion. En effet, des parcelles avaient déjà été engagées en 2013 au nord du Mont Beuvray. En 2018, d'autres parcelles seront engagées au sud du Mont Beuvray.

-Un contrat devrait aussi voir le jour sur la commune d'Avallon (89) au niveau du Parc des chaumes. Cela consisterait en la réouverture du milieu. Ce projet est en cours de réflexion avec la commune et la Ligue de Protection des Oiseaux car un refuge LPO est présent sur le site.

-Il est également prévu un entretien léger de la ripisylve en amont de Montsauche-les-settons (58). Ces prairies sont régulièrement inondées lors des lâchers d'eau.

✓ Les Mesures Agro-environnementales

Pour rappel, nous sommes actuellement sur le Projet Agro-Ecologique et Climatique 2015-2022 pour le Morvan.

Concernant l'année 2017, aucune demande PAEC n'était possible. A priori, il n'y aura plus de MAEC possibles avant la nouvelle programmation de la PAC en 2020.

Les paiements sont en cours par les services instructeurs. Les MAEC 2015 ont été payées en mars 2018. Les MAEC 2016 sont en cours de paiement jusqu'à cet été et les MAEC 2017 seront payées avant l'automne.

✓ **Études et programmes de suivis**

-Des suivis suite aux travaux du projet Life sont prévus.

-Des suivis chauve-souris ont été réalisés dans les secteurs de la Cure et du Cousin aval avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

-Des suivis petites chouettes (chevêchette et tengmalm) ont été effectués, sur le Mont Préneley et le Haut Folin avec la SHNA dans le cadre du projet « Tour du Haut-Folin ». Ce suivi devrait être renouvelé en 2018 et étendu au Mont Beuvray.

✓ **Accompagnement de projet**

-Des évaluations d'incidence ont été réalisées sur les secteurs de la Cure et du Cousin pour de l'arrachage de haies.

-L'équipe Natura 2000 a été acteur lors de l'expertise des travaux Réseau de Transport d'Électricité sur le Grand Site du Vézélien (89).

-L'équipe Natura 2000 a également expertisé des pelouses pour des évaluations d'incidences dans le cadre du site classé de Vézelay. Elle a également eu un rôle de coordination lors de l'étude pour les pelouses du secteur du vézélien (89).

-Clémence Lefèbre a coordonné l'expertise pour l'étude d'impact du projet de la tour du Haut Folin (58).

Concernant l'année 2018, Clément Garineaud et Justine Duret ont pu conseiller et accompagner les collectivités lors de l'élaboration du PLU de Lormes (58) et du SCOT de la Communauté de communes de Avallon Vézelay Morvan (89).

✓ **Communication 2017**

Des outils de communication ont été élaborés en 2017 :

-Un panneau pédagogique pour le nouvel APPB de Pierre-Perthuis qui est arrivé en mairie le 19 avril 2018. Il sera mis en place avant la présentation de l'APBB,

-Une plaquette « Biodiversité » a été éditée en décembre 2016.

Des animations ont été réalisées auprès du grand public en 2017:

-Sorties nocturnes sur le site de l'étang taureau à Saint-Brisson (58),

-Sorties natures dans la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan,

-Animation nature et patrimoine à Saint Germain de Modéon (21),

-Animation de la nuit de la chouette à Pontaubert (89) et à Gacogne (58),

-Sorties natures sur le site de prairies paratourbeuses de Montour (58) avec des classes de lycée agricole,

-Présentation des actions du Parc et du programme Natura2000 sur le thème de l'agriculture à des étudiants de lycée agricole, et associée à une visite de terrain,

-Tenues de stands.

D'autres animations ont été dispensées auprès des particuliers, professionnels et communes :

-Animation avec les propriétaires d'étangs sur leur valeur écologique à Champeau en Morvan (21),

-Animation et conseils auprès des communes de Saint Andeux (21) et de Champeau en Morvan (21),

-Animation et visite de terrain avec un propriétaire privé sur une problématique de préservation de bordures de cours d'eau à Fontenay-près-Vézelay (89),

L'équipe Natura 2000 a également participé à l'organisation du colloque de restitution du projet Life Continuité Ecologique et à des réunions techniques (opérateurs Natura 2000, Réseau Bocage Bourgogne-Franche-Comté...)

En 2017, le programme Natural'Action a été mis en place. C'est un programme de formations à destination des différents usagers des sites Natura 2000 : socio-professionnels, élus, habitants.

Décliné dans le temps et sur les différents sites Natura 2000, il est animé par le PNR accompagné de partenaires. Stéphane Blaysat est le coordinateur de ce programme.

En 2017, 6 demi-journées ont été organisées sur la valorisation économique des haies et le paillage alternatif en mai (26 participants) et deux journées ont été faites sur la valorisation des prairies naturelles en décembre (8 participants)

En 2018, il est prévu de réaliser des journées sur la gestion des étangs en lien avec une association de propriétaires d'étangs, sur la forêt avec le CRPF et l'ONF. Il est également prévu de poursuivre la formation 2017 avec Scopela sur la thématique de la valorisation des prairies naturelles.

✓ **Communication 2018**

Plusieurs outils de communication sont prévus pour l'année 2018 :

- Un panneau pédagogique à la Guinguette d'Avallon sur les chauves-souris,
- Un panneau pédagogique pour la mise en valeur d'une source tufeuse à Fontenay-près-Vézelay,
- Un projet de « livret canoë kayak sur la Cure »,
- Une lettre d'info commune à tous les sites avec une publication prévue tous les trimestres
- Un livret du maire : ce livret sera basé sur celui réalisé par le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.
- Le concours photo « L'arbre sous les objectifs » : ce concours sera lancé le 28 avril et ce jusqu'au 25 août. Le règlement est disponible sur le site internet biodiversitemorvan.natura2000.fr. Plusieurs prix seront décernés : prix du jury, prix jeune, coup de cœur des internautes et coup de cœur des élus. De nombreux lots seront à gagner notamment une journée au SPA Bernard Loiseau, une descente en rafting avec CapExtrem, une nuit à l'hôtel du moulin des Templiers à Pontaubert...
- Réimpression des livrets « herbier ».

Plusieurs animations et sensibilisations auprès du grand public sont également prévues pour 2018 :

- Sorties nocturnes,
- Sorties natures dans la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan et autres sites Natura2000,
- Présentation des actions du Parc et du programme Natura 2000 sur le thème de l'agriculture à des étudiants de lycée agricole,
- Animations en lien avec des événements nationaux et/ou internationaux (Fête de la forêt, fête des zones humides, ...),
- Tenues de stands, ...

Environ 35 animations grands-public sont prévues sur les sites Natura 2000 pour l'année 2018.

En 2018, l'équipe Natura2000 souhaite davantage travailler avec le public scolaire :

-2018 sera l'année 'test' pour le projet « Un arbre pour le futur ». Le but de ce projet pédagogique est de réunir plusieurs acteurs du territoire (habitants, parents, enfants et agriculteurs) autour d'une thématique commune : le bocage. Cette année, le projet commencera en septembre sur le site du Sud Morvan. Il est prévu de poursuivre cette animation en d'en réaliser sur les sites du Nord Morvan.

-L'équipe Natura 2000 commence à réfléchir sur une animation « Qu'est ce qu'elle a ma queule ? ». Cette animation permet de lier les patrimoines historique, paysager et naturel à travers

les queues du Morvan ainsi qu'à une animation scolaire liant les chauve-souris, les vaches et les Hommes. Les queues sont les vestiges des anciennes haies pléchées qui constituaient le bocage morvandiau.

-Participation au forum des étudiants à Dijon.

✓ **Budget :**

La demande de solde de la convention courant du 1er juin 2015 au 27 février 2017 a été versée en avril 2017 soit 234 623,08€ TTC de dépense pour les onze sites animés par le PNRM. Ce montant a été financé à 47 %, soit 111 218,71€ par la DREAL et 53 %, soit 123 404,37€, par le FEADER.

Dans ce budget global Natura 2000, il est possible d'identifier, concernant les sites du nord Morvan, un montant total des dépenses de 183 125€ environ. Ce montant correspond à :

- des frais de personnels (144 000€ environ)
- des frais généraux (15 % des frais de personnel, 21 600 € environ)
- Location de deux voitures (multisites) : 10 073,8 €
- Plaquette « Biodiversité » (multisites) : 420 €
- Étude « Chauves-souris et terrasses d'Avallon » (Vallées de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan): 7 300 €
- Analyses fourrage – Stage Quentin RENIER (Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont) : 178,80 €

Ces montants couvrent la période de 1er juin 2015 au 27 février 2017.

Concernant l'année 2017, cela représente environ 56 500 € pour les frais de personnel, 8 500€ pour les frais de généraux, 4 848,80€ pour la location de voitures et 2 503,79€ pour le programme Natural'action.

Une nouvelle convention entre le Parc naturel régional du Morvan et l'État est à présent en cours. Elle a débuté le 1er mars 2017 et filera jusqu'au 28 février 2019.

✓ **Moyens humains :**

Jusqu'au 1^{er} février, 2,4 ETP étaient présents dans l'équipe Natura 2000 du Parc. Camille GUET (1ETP) en tant qu'animatrice Natura 2000 des sites Sud Morvan; Stéphane BLAYSAT (0,4ETP) en charge de la coordination des formations Natural'action et Clémence WECK (1ETP) qui est arrivée au 1^{er} décembre 2017 suite à la fin du projet Life. Elle est en charge de l'administratif, du financier, de la sensibilisation et de la communication des 11 sites Natura 2000 animés par le PNRM.

Depuis le 1er février 2018, l'équipe Natura 2000 est constituée de 4,4ETP suite à l'arrivée de Clément GARINEAUD et Justine DURET.

✓ **Fusion des sites et rattachement des sites à chauve-souris**

Claire Thiallier rappelle qu'au dernier COPIL en décembre 2016, l'assemblée avait validé le fait que les 9 sites Natura 2000 du Nord Morvan animés par le Parc ne deviennent qu'un seul et même site et que les deux sites du Sud Morvan fusionnent également. En effet, cette fusion va permettre une facilité administrative à l'équipe Natura 2000 et au service instructeur. De plus, nous pouvons espérer une meilleure lisibilité et donc une meilleure communication auprès des acteurs locaux.

De plus, la DREAL a proposé au Parc du Morvan de devenir animateur de certaines entités des sites à chauve-souris de Bourgogne. Cette proposition a été faite pour une question de proximité avec les acteurs du territoire. Le comité syndical a alors voté pour le rattachement de 7 entités (dont 4 sur le territoire du Parc) à chauve-souris. Le COPIL des sites à chauve-souris a également voté favorablement à ce rattachement en ce début d'année. La démarche reste cependant encore longue avant que le Parc puisse réellement animer ces sites. En effet, d'ici quelques mois le Préfet consultera les collectivités du territoire afin d'obtenir leurs avis. Les collectivités auront alors deux mois pour répondre puis le dossier sera transmis à la Commission Européenne. Cette dernière rendra sa validation finale d'ici 1 an et demi.

Claire Thiallier se rendra disponible auprès des collectivités pour toute question.

Elle insiste également sur le fait que des noms d'entité seront à penser par la suite afin que les acteurs locaux et l'équipe Natura 2000 puissent avoir un repère géographique.

Discussion et interventions

M. Boursier demande si des solutions ont été trouvées dans le cadre du projet Life pour l'éradication de la Renouée du Japon. Mme WECK explique que l'éradication totale de l'espèce est difficile à atteindre. Cependant, il est possible de l'éliminer en l'arrachant (attention à bien évacuer les rémanents!) puis en bâchant le terrain et en plantant du saule. Mme WECK précise qu'il est important de passer régulièrement pour arracher les repousses.

Suite à la présentation du projet Life, Mme Wicker demande si il sera possible d'avoir des retours scientifiques sur les travaux. Mme Weck indique qu'un suivi est demandé obligatoirement par la Commission Européenne à la suite du projet. Ces suivis scientifiques seront pris en charge par le Parc naturel régional du Morvan via le Contrat global Cure-Yonne et Natura2000 avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité. Mme Wicker insiste sur le fait qu'il est important de communiquer sur les résultats, elle demande donc a les recevoir.

Lors de la présentation du contrat sénescence à Saint-Léger-Vauban, M. George interpelle Mme Duret sur l'implantation d'éolienne sur la commune. Mme Duret précise que l'implantation d'éolienne en site ou hors site Natura2000 est soumise à étude d'impact car il s'agit d'une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Dans le cas hypothétique d'une implantation à l'intérieur du site Natura 2000 de la zone du Trinquelin (Saint-léger-Vauban), la présence de certaines espèces animales sensibles à la présence d'éoliennes rendrait probablement ce projet impossible. A l'extérieur du périmètre Natura2000, les services de l'état décident de la validité du projet, du point de vue environnemental, en fonction des conclusions de l'étude d'impact.

M.Vilcot interpelle l'équipe Natura 2000 et demande une réunion entre l'équipe de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et l'équipe Natura 2000 afin pour eux de se présenter et présenter leurs missions.

Lors de la présentation de la fusion des sites et des sites à chauve-souris, Mme Wicker se demande alors pourquoi le site du Sud Morvan ne sera pas fusionné avec le reste. Claire Thiallier répond que ce site est un site particulier et s'anime différemment des autres. De plus, historiquement, ce site a toujours été a part notamment par son COPIL différent de celui-ci. Elle ajoute que certains moyens sont cependant mutualisés aux deux sites (lettre d'information commune par exemple).

Tous les points a l'ordre du jour ayant été épuisé, l'assistance n'ayant plus de question, M. George remercie les participants et laisse la parole à M. Guyot. Ce dernier clôture la réunion en disant être ravi d'accueillir les membres de ce COPIL sur sa commune, et est fier de pouvoir suivre des actions qui se déroulent notamment sur le site des vallées de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan. En effet, c'est un site très attractif grâce au tourisme et à une municipalité active. M. Guyot rappelle la nécessité du dispositif Natura 2000 mais que celui-ci est lié aux volontés politiques et que les animateurs sont contraints par les moyens qui leur sont donnés.

M. Guyot et M.George souhaite également remercier Clémence Lefèbvre ayant quitté ses fonctions le 1^{er} décembre 2017 pour son travail accomplis depuis presque 6 ans.

La séance est levée à 15h30.

Rédigé le 23 avril 2018 à Saint-Brisson par Clémence WECK

M. Patrick J. GEORGE
Président du Copil Commun des sites Natura 2000 du Morvan
Premier adjoint à la mairie de Pierre-Perthuis